

Etat du personnel

IV. B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N



- **Permanant doit être coché** (Vrai)
- Motif du contrat de l'agent/Nature du contrat: A renseigner uniquement pour les agents non titulaires (code = **N**)
- CodTypAgent doit être différents de « **R** ». La valeur est à utiliser **uniquement sur la norme M4**

Légende:

CodSectAgentTitulaire = Code secteur
CodTypAgent = Code type d'agent



Code à renseigner pour que les valeurs remontent dans chaque ligne.



Format attendu pour chaque colonne.

Grades ou emplois	Catégories (2)	Emplois budgétaires (Effectif)			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT		
		Emplois permanents temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Emploi Fonctionnels (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Directeur départemental Directeur départemental adjoint Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP							
Filière administrative (b)							
Filière technique (c)							
Filière sociale (d)							
Filière médico-sociale €							
Filière médico-technique (e)							

CodSectAgentTitulaire =
DIR1 → Directeur général des services
DIR2 → Directeur général adjoint des services
DIR4 → Directeur général des services techniques
DIR6 → Directeur départemental
DIR7 → Directeur départemental adjoint
DIR5 → Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP

CodSectAgentTitulaire = **ADM**

CodSectAgentTitulaire = **TECH**

CodSectAgentTitulaire = **S**

CodSectAgentTitulaire = **MS**

CodSectAgentTitulaire = **MT**

A
B
C

• Temps complet: **Cocher la case. (Vrai et différent de 0)**

• Temps complet: Ne pas **cocher la case. (Faux différentes de 1)**

Total automatiquement généré par TotEM

CodTypAgent: **I**

CodTypAgent: **N**

Total Généré par TotEM

Etat du personnel

IV. B9 – SUITE - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

Légende:

CodSectAgentTitulaire = Code secteur
CodTypAgent = Code type d'agent

 Code à renseigner pour que les valeurs remontent dans chaque ligne.

 Format attendu pour chaque colonne.

Grades ou emploi	Catégories (2)	Emploi budgétaires (3)			Effectif pourvus sur emplois budgétaires en ETPT (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanent à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Filière sportive (g)							
Filière culturelle (h)							
Filière animation (i)							
Filière police (j)							
Filière sapeurs-pompiers (k)							
Emploi non citées (l)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)							

A
B
C

• Temps complet:
Cocher la case.
(Vrai et différent de 0)

• Temps complet:
Ne pas **cocher la case.** (Faux différentes de 1)

Total automatiquement généré par TotEM

CodTypAgent: I

CodTypAgent: N

Total Généré par TotEM

CodSectAgentTitulaire = SP

CodSectAgentTitulaire = CULT

CodSectAgentTitulaire = ANIM

CodSectAgentTitulaire = POL

CodSectAgentTitulaire = POMP

CodSectAgentTitulaire = X

Etat du personnel

IV. B9 – SUITE - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

(Note de bas de page)

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Etat du personnel

IV. B9 - SUITE - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N



CodTypAgent = N
 CodMotifRecrutement doit être renseigné
 Permanent doit être obligatoirement renseigné

Légende:

CodMotifRecrutement = Motif du contrat de l'agent
CodTypAgent = Code type d'agent

 Code à renseigner pour que les valeurs remontent dans chaque ligne.

 Format attendu pour chaque colonne.

Agents non titulaires en fonction au 01/01/N	Catégories	Secteur	Rémunération (1)		Contrat	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (2)	Nature du contrat (3)
Agents occupant un emploi permanent (4)						
Agents occupant un emploi non permanent (5)						
Total général						

Permanent **doit être coché**

Permanent **ne doit pas être coché**

A
B
C

CodSectAgentTitulaire =
 DIR1 → Directeur général des services
 DIR2 → Directeur général adjoint des services
 DIR4 → Directeur général des services techniques
 DIR6 → Directeur départemental
 DIR7 → Directeur départemental adjoint
 DIR5 → Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP

Format libre

Valeur décimale

Format

Format libre

Etat du personnel

SUITE B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

(Note de bas de page)

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

Code du champ	Intitulé du champ	Description	Format attendu
CodTypAgent	Code type d'agent	La valeur R (Rattachement) est à utiliser uniquement sur la norme M4	R - Rattachement I - Titulaire N - Non titulaires
EmploiGradeAgent	Emploi ou grade de l'agent	Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Cette donnée n'est pas codifiée.	Texte (100 caractères maximum)
CodCatAgent	Catégorie de l'agent	Catégorie de l'agent	A B C
TempsComplet	L'agent travaille-t-il à temps complet ?	* Obligatoire mais non géré au niveau du schéma pour raison de comptabilité.	VRAI/FAUX
Permanent	L'agent occupe-t-il un emploi permanent ?	L'ensemble des emplois permanents doit être renseigné (agents titulaires et non titulaires)	VRAI/FAUX
NatureContrat	Nature du contrat	uniquement pour les agents non titulaires (CodTypAgent = « N »)	A - Autres CDD - Contrat à durée déterminée CDI - Contrat à durée indéterminée
LibelleNatureContrat	Nature du contrat	uniquement pour les agents non titulaires (CodTypAgent = « N ») pour NatureContrat = « A »	Texte (100 caractères maximum)
CodSectAgentTitulaire	Code secteur	Code secteur	DIR1 - Directeur général des services URB - Urbanisme CULT - Culturelle DIR2 - Directeur général adjoint des services MS - Médico-sociale DIR3 - Collaborateur de cabinet (ne plus utiliser à compter de 2013) MT - Médico-technique DIR4 - Directeur général des services techniques DIR5 - Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53 ADM - Filière administrative POL - Police ANIM - Animation TECH - Technique S - Sociale X - Emplois non cités SP - Sportive
RemunAgent	Rémunération de l'agent en euros annuels bruts	Uniquement pour les non-titulaires. Obligatoire si l'indice de l'agent n'est pas renseigné.	Nombre/Décimal (2 chiffres maximum après la virgule)
IndiceAgent	Indice de l'agent ou chevron.	Référence à un indice brut de la fonction publique. Uniquement pour les non-titulaires. Obligatoire si la rémunération de l'agent n'est pas renseignée.	Texte (50 caractères maximum)
CodMotifContrAgent	Motif du contrat de l'agent	Uniquement pour CodTypAgent="N" (Non titulaire)	A - Autres 47 - Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 38 - Article 38 travailleurs handicapés catégorie C 3-b 3-3-3° - Emplois de secrétaire de mairie des communes de moins 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieur à ce seuil 3-3-4° - Emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieur à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est inférieur à 50 % 3-3-1° - Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes 3-3-2° - Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient 110 - Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets 3-3-5° - Emplois des communes de moins de 2000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public 3-1 - Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...) 3-2 - Vacances temporaire d'un emploi 3-4 110-1 - Collaborateurs de groupes d'élus 3-a°
LibMotifContrAgent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Texte (100 caractères maximum)
EffectifBud	Effectifs budgétaires	null	Nombre/Décimal (2 chiffres maximum après la virgule)
EffectifPourvu	Effectifs pourvus	null	Nombre/Décimal (2 chiffres maximum après la virgule)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
CodTypAgent	EmploiGradeAgent	CodCatAgent	TempsComple	Permanent	NatureContrat	LibelleNatureContrat	CodSectAgentTitulaire	RemunAgent	IndiceAgent	CodMotifContrAgent	LibMotifContrAgent	EffectifBud	EffectifPourvu
Code type d'agen	Emploi ou grade de l'agen	Catégorie de l'agen	L'agent travaille-t-il à temps complet	L'agent occupe-t-il un emploi permanent	Nature du contrat	Nature du contrat	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels brut	Indice de l'agent ou chevron	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
	Chaîne exemple 1	B	vrai	vrai	CDD	Chaîne exemple 9	DIR1	5000	Chaîne exemple 7	3-b	Chaîne exemple 3	300	12
	Chaîne exemple 7	C	true	true	CDI	Chaîne exemple 8	ADM	3000	Chaîne exemple 3	3-3-4	Chaîne exemple 4	120	2

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		300,00	0,00	300,00	12,00	0,00	12,00
Directeur général des services	B	300,00	0,00	300,00	12,00	0,00	12,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		120,00	0,00	120,00	0,00	2,00	2,00
Chaîne exemple 7	C	120,00	0,00	120,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		120,00	0,00	120,00	0,00	2,00	2,00

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
CodTypAgent	EmploiGradeAgent	CodCatAgent	TempsComple	Permanent	NatureContrat	LibelleNatureContrat	CodSectAgentTitulair	RemunAgent	IndiceAgent	CodMotifContrAgent	LibMotifContrAgent	EffectifBud	EffectifPourvu
Code type d'agen	Emploi ou grade de l'agen	Catégorie de l'agen	L'agent travaille-t-il à temps complet	L'agent occupe-t-il un emploi permanent	Nature du contrat	Nature du contrat	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels brut	Indice de l'agent ou chevron	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
N	Chaîne exemple 1	B	vrai	vrai	CDD	Chaîne exemple 9	DIR1	5000	Chaîne exemple 7	3-b	Chaîne exemple 3	300	12
	Chaîne exemple 7	C	true	true	CDI	Chaîne exemple 8	ADM	3000	Chaîne exemple 3	3-3-4°	Chaîne exemple 4	120	2

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				3 000,00		
Chaîne exemple 7	C	ADM	Chaîne exemple 3	3 000,00	3-3-4°	Chaîne exemple 4 CDI Chaîne exemple 8
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				3 000,00		